Communication à caractère promotionnel

ATHÉNA DEGRÉSSIF TRANSATLANTIC GOLD MINERS DÉCEMBRE 2026



Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.[(1)], véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
  Garant de la formule : BNP Paribas S.A.[(1)].
  L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
  L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité : compte titres (montant minimum de souscription : 100 000 €), contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.**
  Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Cotation :** marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Code ISIN :** FR001401B9A2

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 6 OCTOBRE 2026 AU 18 DÉCEMBRE 2026 (pouvant être clôturée sans préavis)

BNP PARIBAS
Ingénierie financière

i-Kapital. SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT
Distribution

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 22 septembre 2026 :
BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings AA-.
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.
Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Athéna Dégressif Transatlantic Gold Miners Décembre 2026, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à **l'évolution de l'indice Solactive North America Gold Miners Top 20 Index 50 Decrement (ci-après l'« Indice ») qui est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an ;**

- En cours de vie : chaque trimestre, à partir du trimestre 4, **un remboursement anticipé automatique possible du capital[1] avec un gain potentiel de 3,40 %[1] par trimestre écoulé depuis le 18 décembre 2026 (soit un gain de 13,60 %[1] par année écoulée)**, si l'Indice clôture au niveau du seuil de remboursement anticipé automatique[2] correspondant ou au-dessus à une Date de Constatation Trimestrielle[3] (soit un taux de rendement annuel net maximum de 11,86 %[4]) ;

- À l'échéance des 10 ans, dès lors qu'il n'y a pas eu précédemment de remboursement anticipé automatique :

  - **Un remboursement du capital[1] avec un gain de 3,40 %[1] par trimestre écoulé depuis le 18 décembre 2026 (soit un gain de 13,60 %[1] par année écoulée),** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale[3] (soit un taux de rendement annuel net de 7,82 %[4]) ;

  - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice,** dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale[3] (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -7,59 %[4]).

Athéna Dégressif Transatlantic Gold Miners Décembre 2026 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Pour préparer votre investissement et vous aider à vous poser les bonnes questions, consultez la rubrique « Les Produits » du site https://afpdb.org/.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation[3] ou à l'échéance, le 6 janvier 2037). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 18 décembre 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[3] ou d'Échéance[3] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les rendements présentés ne tiennent pas compte de l'inflation. Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour l'investisseur. Son impact sur le rendement est donc plus important lorsque celle-ci est élevée. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

[1] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[2] Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du Niveau Initial de l'Indice au trimestre 4, puis est abaissé de 1,38 % chaque trimestre pour atteindre 51,70 % de son Niveau Initial au trimestre 39.
[3] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.
[4] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 18 décembre 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[3] ou d'Échéance[3] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 3,40 %[1] par trimestre écoulé depuis le 18 décembre 2026 (soit un gain de 13,60 %[1] par année écoulée) :** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[2], l'Indice clôture au niveau du seuil de remboursement anticipé automatique[3] correspondant ou au-dessus ou, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale[2], l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial ;
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[2], l'Indice clôture au niveau du seuil de remboursement anticipé automatique[3] correspondant ou au-dessus ;
- **Remboursement conditionnel du capital[1] à l'échéance[2] :** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale[2] ;
- Le Niveau Initial correspond au niveau de clôture officiel de l'Indice le moins élevé parmi ceux constatés aux Dates de Détermination du Niveau Initial[2].

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies - dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
  - **À l'échéance[2] :** en cas de baisse de l'Indice de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale[2] ;
  - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 3,40%[1] par trimestre écoulé depuis le 18 décembre 2026 (soit un gain de 13,60 %[1] par année écoulée), même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- **Incidence du prélèvement forfaitaire :**
  - **Impact négatif sur la performance de l'Indice :** l'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire ;
  - **Effet négatif amplifié lorsque le niveau de l'Indice est bas :** sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, **la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance si le niveau de l'Indice est bas** – que ce soit à la souscription ou en cours de vie du produit. En effet, **en cas de baisse de l'Indice, celle-ci sera accélérée et amplifiée** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice ;
  - **Risque de perte en capital plus important :** à titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice MSCI Daily World Metals & Mining Index aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important d'Athéna Dégressif Transatlantic Gold Miners Décembre 2026 n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 4 trimestres à 40 trimestres ;
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance[2] :** il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale[2].

[1] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.
[3] Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du Niveau Initial de l'Indice au trimestre 4, puis est abaissé de 1,38 % chaque trimestre pour atteindre 51,70 % de son Niveau Initial au trimestre 39.

MÉCANISME DU PRODUIT

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL

On observe le niveau de clôture de l'Indice aux Dates de Détermination du Niveau Initial, soit le 22 septembre 2026 et le 18 décembre 2026, et on retient le niveau de clôture officiel le moins élevé parmi ces 2 dates comme Niveau Initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du Niveau Initial de l'Indice au trimestre 4, puis est abaissé de 1,38 % chaque trimestre pour atteindre 51,70 % de son Niveau Initial au trimestre 39.

Trimestre	Seuil de remboursement anticipé automatique
Trimestre 4	100 %
Trimestre 5	98,62 %
...	...
Trimestre 38	53,08 %
Trimestre 39	51,70 %

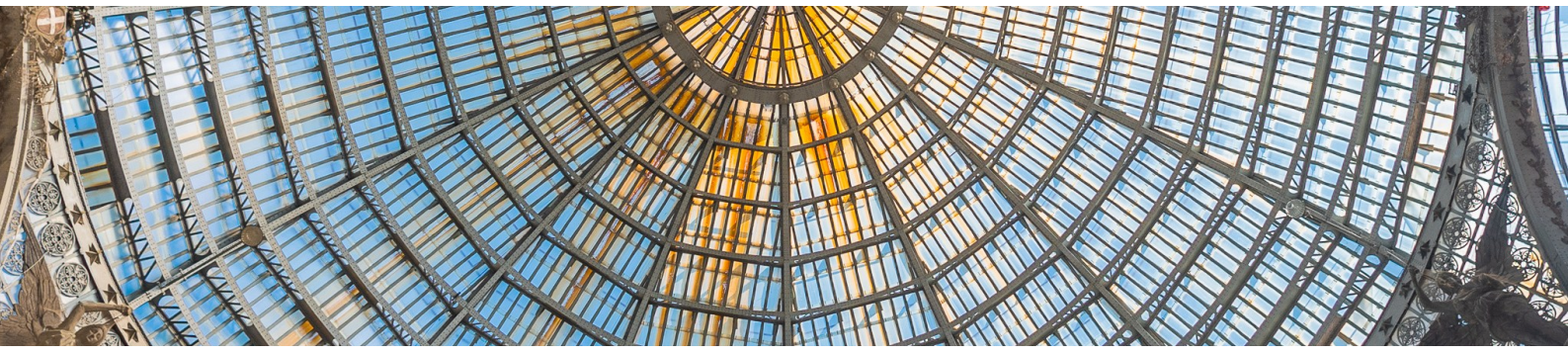
- Si, à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice **clôture au niveau du seuil de remboursement anticipé automatique[2] correspondant ou au-dessus**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] correspondante :

Le capital[3]	+	**Un gain de 3,40 %[3] par trimestre écoulé depuis le 18 décembre 2026 (soit un gain de 13,60 %[3] par année écoulée)**

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 7,91 %[4] et 11,86 %[4], selon le trimestre du remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.



[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.
[2] Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du Niveau Initial de l'Indice au trimestre 4, puis est abaissé de 1,38 % chaque trimestre pour atteindre 51,70 % de son Niveau Initial au trimestre 39.
[3] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[4] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 18 décembre 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] ou d'Échéance[1] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

MÉCANISME DU PRODUIT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale[1], le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial :

- Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance[1] :

Le capital[2]	+	**Un gain de 3,40 %[2] par trimestre écoulé depuis le 18 décembre 2026 soit 40 x 3,40 % = 136,00 %[2] (soit un gain de 13,60 %[2] par année écoulée)**

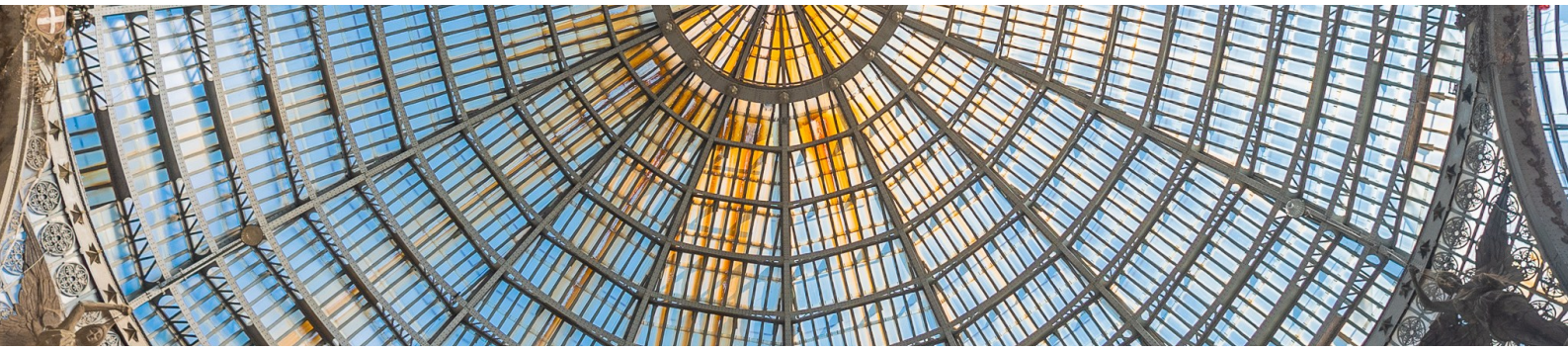
Soit un taux de rendement annuel net de 7,82 %[3].

- Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance[1] :

Le capital[2] diminué de la baisse de l'Indice

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -7,59 %[3].

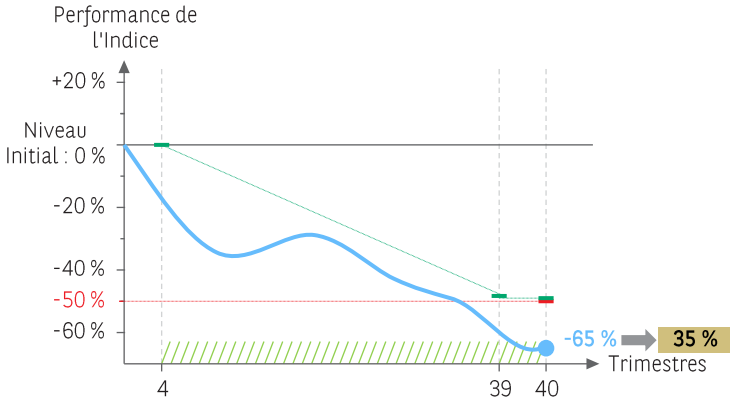


[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[3] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 18 décembre 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] ou d'Échéance[1] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ILLUSTRATIONS

- Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- //// Période de constatation trimestrielle
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale(1) (marché fortement baissier)



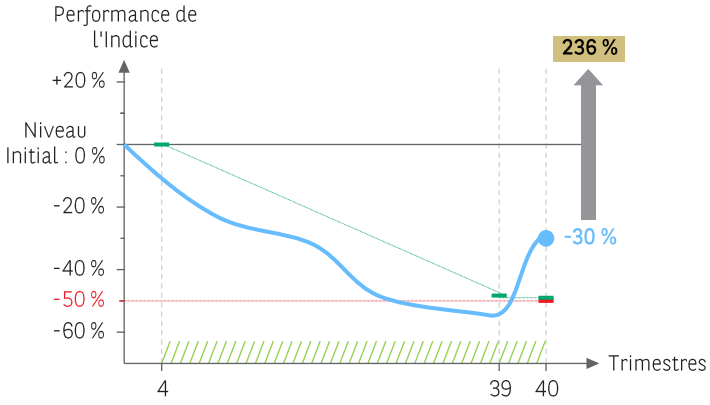
- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle(1), l'Indice clôture en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique(2) correspondant. Le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale(1), l'Indice clôture en baisse de 65 % par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : le capital - 65 % = 35 % du capital(3)

soit un taux de rendement annuel net de -10,81 %(4) (inférieur à celui de l'Indice égal à -9,91 %(5)).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique(2) correspondant à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle(1) et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale(1), la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale(1) (marché baissier)



- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle(1), l'Indice clôture en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique(2) correspondant. Le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale(1), l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son Niveau Initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance et de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : le capital + un gain de (40 x 3,40 %) = 236,00 % du capital(3)

soit un taux de rendement annuel net de 7,82 %(4) (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,48 %(5)).

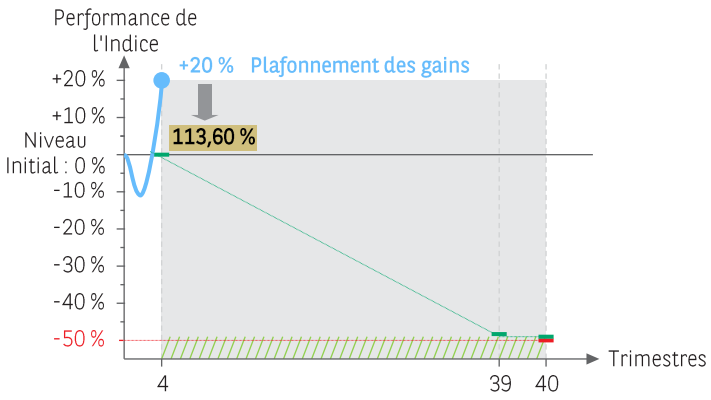
Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.
(2) Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du Niveau Initial de l'Indice au trimestre 4, puis est abaissé de 1,38 % chaque trimestre pour atteindre 51,70 % de son Niveau Initial au trimestre 39.
(3) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
(4) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 18 décembre 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(1) ou d'Échéance(1) selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
(5) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.

ILLUSTRATIONS

Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
//// Période de constatation trimestrielle
Pourcentage du capital remboursé
Fin de vie du produit
Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (marché haussier)

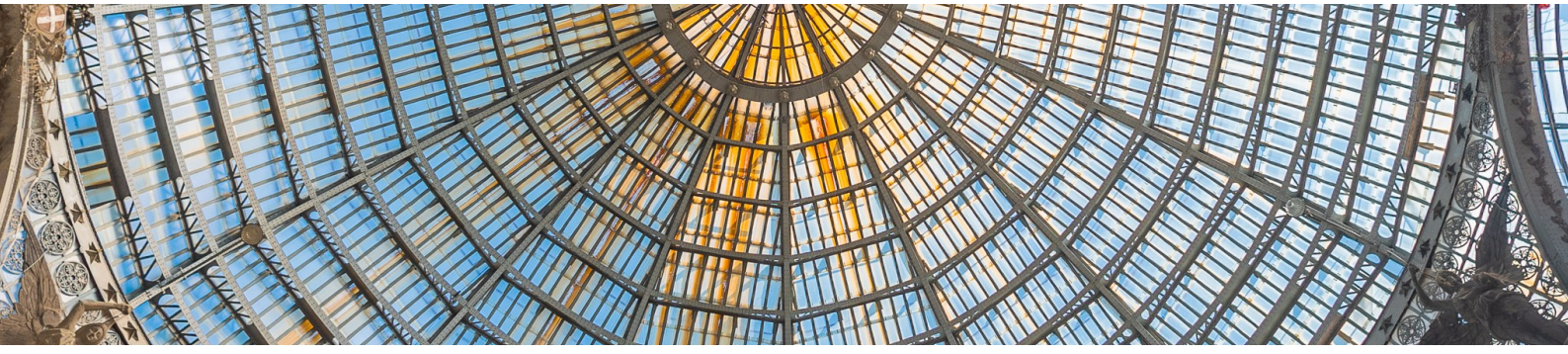


- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Trimestre 4 :** à la 1ère Date de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son Niveau Initial, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique[2] correspondant. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : le capital + un gain de (4 x 3,40 %) = 113,60 % du capital[3]

soit un taux de rendement annuel net de 11,86 %[4] (inférieur à celui de l'Indice égal à 19,08 %[5] **du fait du plafonnement des gains**).

Cette illustration a été réalisée de bonne foi à titre d'information uniquement. Elle ne préjuge en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.



[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.
[2] Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du Niveau Initial de l'Indice au trimestre 4, puis est abaissé de 1,38 % chaque trimestre pour atteindre 51,70 % de son Niveau Initial au trimestre 39.
[3] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[4] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 18 décembre 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] ou d'Échéance[1] selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
[5] Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE NORTH AMERICA GOLD MINERS TOP 20 INDEX 50 DECREMENT

L'indice Solactive North America Gold Miners Top 20 Index 50 Decrement offre une exposition aux 20 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines, opérant dans le secteur de l'exploitation aurifère. Il a été lancé le 22 janvier 2026.

Les caractéristiques de l'Indice sont les suivantes :

- L'Indice est calculé et sponsorisé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché ;
- L'Indice pondère ses composants en fonction de leur capitalisation boursière flottante, et assure un poids maximal de 10 % par action à chaque date de rebalancement aux mois de février, mai, août et novembre ;
- L'Indice est composé de valeurs cotées en dollars canadiens (CAD) et dollars américains (USD) mais est calculé en euros ; la performance de l'Indice est donc exposée au taux de change euro/dollar canadien et euro/dollar américain ;
- L'Indice est calculé en **réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.** Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important).

Le niveau de l'Indice étant de 934,25 points à la date du 22 septembre 2026, le prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice correspond donc à 5,35 % de ce même niveau. En comparaison, le niveau des dividendes bruts annuels versés par son indice de référence, l'indice MSCI World Daily Metals & Mining Index, est en moyenne de 4,01 % sur les dix dernières années (Source : Bloomberg – à fin 2025). Cette différence entre le prélèvement forfaitaire et le niveau des dividendes bruts versés correspond à **une sous-performance théorique de l'Indice de 1,34 % par an comparé à l'indice MSCI Daily World Metals & Mining Index. Si le cours des actions composant ces indices et leurs dividendes distribués restent stables durant toute la vie du produit, alors l'indice Solactive North America Gold Miners Top 20 Index 50 Decrement affichera une sous-performance comparable chaque année.**

Nous attirons votre attention sur le fait que la survenance d'un événement extraordinaire, comme la pandémie de Covid-19 ou la crise financière de 2008, peut avoir pour effet de réduire la politique de distribution des dividendes de la plupart des sociétés composant l'Indice, affectant négativement la performance de ce dernier comparée à la performance d'un indice standard comme l'indice MSCI World Metals & Mining Index.

Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, **la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance si le niveau de l'Indice est bas** – que ce soit à la souscription ou en cours de vie du produit. En effet, **en cas de baisse de l'Indice, celle-ci sera accélérée et amplifiée** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

Pour plus de détails sur l'Indice, merci de consulter la page dédiée :

https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SL0S1Q7&lang=fr.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :
https://www.zonebourse.com/cours/indice/SOLACTIVE-NORTH-AMERICA-G-203203487/.

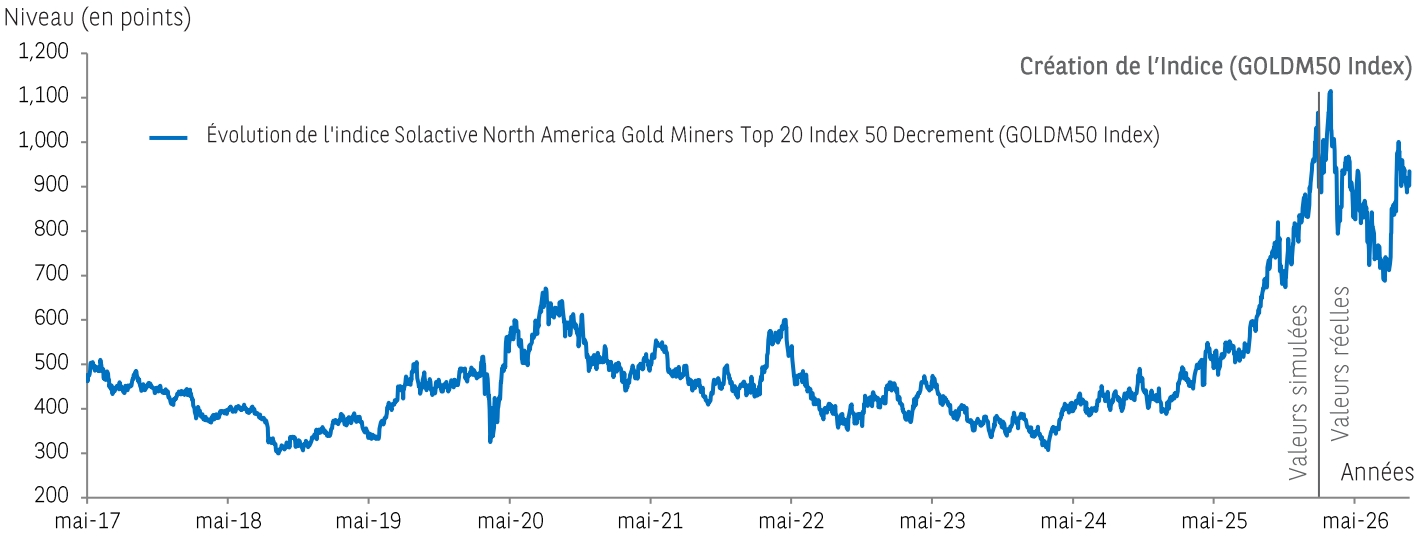
Afin d'éviter tout doute, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur le(s) site(s) Internet référencé(s) pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou d'omissions concernant les informations présentes sur ce(s) site(s).

Pour en savoir plus sur les indices « à décrément » et mieux comprendre leur fonctionnement, nous vous invitons à consulter les ressources pédagogiques disponibles sur le site de l'AFPDB : https://afpdb.org/indices-a-decrement-specificites-atouts-et-inconvenients/. Par ailleurs, il est recommandé de consulter un conseiller financier pour une évaluation plus détaillée des avantages et des risques associés à un indice avec un prélèvement forfaitaire.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 3 MAI 2017 AU 22 SEPTEMBRE 2026

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 3 mai 2017 au 21 janvier 2026, puis sur des valeurs réelles du 22 janvier 2026 (date de création de l'Indice) au 22 septembre 2026.

Les niveaux passés, qu'ils soient simulés ou réels, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.



Source : Bloomberg, le 22 septembre 2026

La simulation historique et systématique de la performance de l'indice Solactive North America Gold Miners Top 20 Index 50 Decrement vise à reproduire le comportement qu'il aurait eu pour un niveau de lancement fixé à 476,60 points le 3 mai 2017. Le mécanisme de prélèvement forfaitaire en points d'indice a un effet négatif sur cette simulation. De même, plus le niveau de l'indice est bas, plus le prélèvement forfaitaire aura un impact négatif important sur sa performance : un prélèvement forfaitaire de 50 points a un impact négatif de 5 % par an sur la performance d'un indice dont le niveau est de 1 000 points alors que cet impact est de 5,56 % par an sur la performance d'un indice dont le niveau est de 900 points.

PERFORMANCES CUMULÉES[1] AU 22 SEPTEMBRE 2026				
Période	1 an	3 ans	5 ans	9 ans
Solactive North America Gold Miners Top 20 Index 50 Decrement	27,25 %	150,31 %	118,24 %	110,25 %

Source : Bloomberg, le 22 septembre 2026

COMPOSITION DE L'INDICE AU 22 SEPTEMBRE 2026	
Agnico Eagle Mines	Gold Fields
Alamos Gold	Harmony Gold Mining Co
Anglogold Ashanti	Hecla Mining
Barrick Mining	IAMGOLD
Cia de Minas Buenaventura	Kinross Gold
Cœur Mining	Lundin Gold
Endeavour Mining	Newmont
First Majestic Silver	Pan American Silver
Franco-Nevada	Royal Gold
G Mining Ventures	Wheaton Precious Metals

Source : Bloomberg, le 22 septembre 2026

Ces données sont à but illustratif et à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

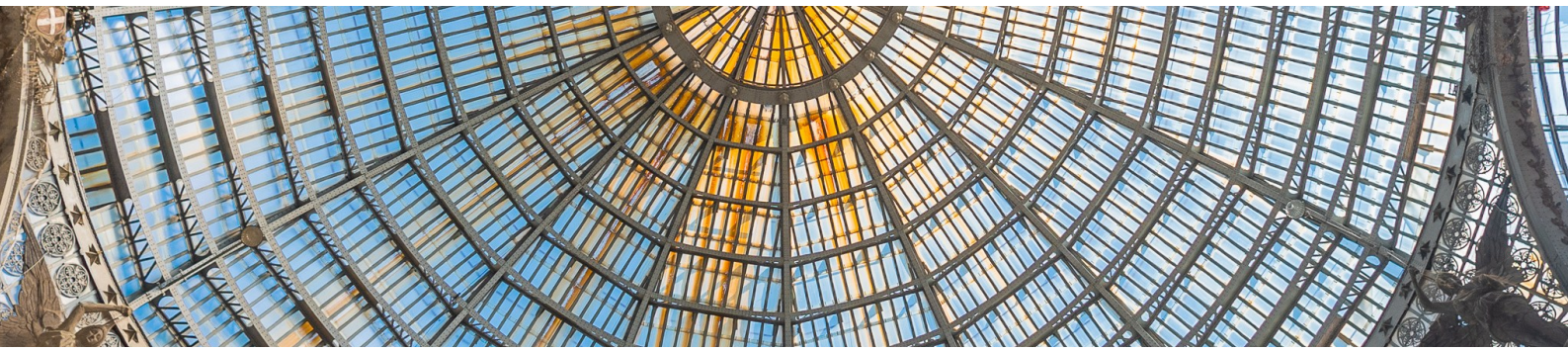
[1] Les performances de l'Indice sont calculées dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution des marchés actions nord-américains.
- **Risque découlant de la nature du produit :** en cas de revente du produit avant l'échéance[1] ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1], alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance[1]. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risque de marché :** le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment des fluctuations (à la hausse ou à la baisse) du sous-jacent - c'est-à-dire de sa volatilité - des taux d'intérêt, et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale[1], si l'Indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son Niveau Initial. Les fluctuations du prix du produit en cours de vie sont également plus importantes en cas de baisse des marchés en raison de la méthode de prélèvement forfaitaire en points.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.



[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 11 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR001401B9A2
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 21 mai 2026 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°26-151 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 6 octobre 2026.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V.[(1)], véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A.[(1)]. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Compte titres (montant minimum de souscription : 100 000 €) et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 6 octobre 2026 au 18 décembre 2026.
Garantie en capital :	**Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.**
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1,00 % TTC du montant de l'émission, sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat et seront définitivement acquises au distributeur quelle que soit la durée effective du produit. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent :	Indice Solactive North America Gold Miners Top 20 Index 50 Decrement **(dividendes bruts réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an)** – Code Bloomberg GOLDM50 Index.
Date d'Émission :	6 octobre 2026
Dates de Détermination du Niveau Initial :	22 septembre 2026 et 18 décembre 2026.
Dates de Constatation Trimestrielle :	Le 18 des mois de mars, juin, septembre et décembre ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 20 décembre 2027 au 18 septembre 2036. Pour les exceptions et le détail exhaustif de toutes les dates, veuillez vous référer aux Conditions Définitives du titre.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 2 des mois de janvier, avril, juillet et octobre ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 3 janvier 2028 au 2 octobre 2036. Pour les exceptions et le détail exhaustif de toutes les dates, veuillez vous référer aux Conditions Définitives du titre.
Date de Constatation Finale :	18 décembre 2036 (Trimestre 40)
Date d'Échéance :	6 janvier 2037 (Trimestre 40)
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR001401B9A2=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Financial Markets S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00 %.

[(1)] Notations de crédit au 22 septembre 2026 :
BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings AA-.
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.
Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Athéna Dégressif Transatlantic Gold Miners Décembre 2026 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 21 mai 2026 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°26-151 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/documents/legaldocs/resourceindex.htm ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 6 octobre 2026 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001401B9A2. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur https://kid.bnpparibas.com/EI3501MDY-2B53E-FR.pdf. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.

AVERTISSEMENT DE SOLACTIVE

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou de la valeur de l'Indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'Indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'Indice. Aucune publication de l'Indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet https://www.solactive.com.

BNP PARIBAS
Ingénierie financière

i-Kapital. SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT
Distribution